

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2017, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les contreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des contreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immobilisations de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an. La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/2006 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

• Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

• Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/2005, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitements n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts) :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitements IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	<ul style="list-style-type: none">Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placementObligations et autres titres de créances négociablesTitres de participation...	<ul style="list-style-type: none">Bons du Trésor	<ul style="list-style-type: none">Dettes CAMDettes CIH

Prêts/emprunts de titres et titres donnés/reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1 : instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">Le portefeuille des OPCVM consolidés	<ul style="list-style-type: none">Les actions et parts socialesLes participations dans les SCI (Panorama...).Les bons de trésor, les obligations non cotées...	<ul style="list-style-type: none">Néant	<ul style="list-style-type: none">Les prêts immobilisés

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attjariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attjariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schogh »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est probable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attjariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attjariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attjariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incapacité.

BILAN IFRS CONSOLIDÉ au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		16 096 082	14 141 202
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	61 802 784	50 454 731
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	37 995 496	35 701 001
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2.3	28 131 961	22 625 866
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	281 851 516	271 627 179
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		8 846 111	8 015 501
Actifs d'impôt exigible		80 743	39 319
Actifs d'impôt différé		572 318	539 849
Comptes de régularisation et autres actifs		9 927 208	7 585 194
Participation des assurés aux bénéfices différée	2.2	2 318 055	2 066 502
Actifs non courants destinés à être cédés		85 743	87 538
Participations dans des entreprises mises en équivalence		94 097	94 908
Immeubles de placement		2 310 972	2 020 107
Immobilisations corporelles	2.5	5 578 556	5 428 512
Immobilisations incorporelles	2.5	1 595 655	1 683 656
Écarts d'acquisition	2.6	9 832 805	6 655 000
TOTAL ACTIF IFRS		467 120 102	428 766 067

PASSIF IFRS	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		110 927	160 715
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	993 970	1 033 814
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2.8	39 711 263	28 282 255
Dettes envers la clientèle	2.9	306 844 870	286 264 527
Titres de créance émis		12 768 983	11 243 383
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		316 305	709 425
Passifs d'impôt différé		2 434 696	2 340 944
Comptes de régularisation et autres passifs		12 847 249	9 881 260
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		27 409 907	25 960 939
Provisions pour risques et charges	2.10	1 861 863	1 771 087
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		133 152	141 392
Dettes subordonnées		14 072 831	13 565 244
Capital et réserves liées		10 151 765	10 151 765
Réserves consolidées		33 549 293	30 861 381
- Part du Groupe		27 389 250	25 059 657
- Part des minoritaires		6 160 043	5 801 729
Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe		649 225	744 812
Résultat net de l'exercice		3 263 803	5 653 125
- Part du Groupe		2 629 904	4 757 421
- Part des minoritaires		633 899	895 705
TOTAL PASSIF IFRS		467 120 102	428 766 067

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	3.1	8 912 951	8 565 032
Intérêts et charges assimilés	3.1	2 730 420	2 800 590
MARGE D'INTERÊT		6 182 531	5 764 442
Commissions perçues	3.2	2 562 698	2 450 109
Commissions servies	3.2	317 206	282 885
MARGE SUR COMMISSIONS		2 245 492	2 167 223
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 561 542	1 785 967
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		365 429	201 181
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		1 926 971	1 987 148
Produits des autres activités		3 911 505	3 329 131
Charges des autres activités		3 764 485	3 156 251
PRODUIT NET BANCAIRE		10 502 015	10 091 693
Charges générales d'exploitation		4 352 004	4 125 553
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		444 119	450 989
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 705 892	5 515 150
Coût du risque	3.3	-912 803	-1 104 030
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 793 089	4 411 121
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		2 665	110
Gains ou pertes nets sur autres actifs		6 822	17 786
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		4 802 576	4 429 017
Impôts sur les bénéfices		1 538 773	1 473 001
RÉSULTAT NET		3 263 803	2 956 016
Résultat hors groupe		633 899	460 596
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		2 629 904	2 495 419
Résultat par action (en dirhams)		12,92	12,26
Résultat dilué par action (en dirhams)		12,92	12,26

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Résultat net	3 263 803	5 653 125
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-125 355	405 264
Écarts de conversion	-49 580	-368 393
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-71 432	785 239
Réévaluation des immobilisations		
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période		
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-4 343	-11 582
Total cumulé	3 138 448	6 058 390
Part du Groupe	2 505 706	4 399 551
Part des minoritaires	632 742	1 658 839

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	28 339 501	504 600	36 945 541	4 283 617	41 229 157
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015 corrigés	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	28 339 501	504 600	36 945 541	4 283 617	41 229 157
Opérations sur capital				3 545 524		3 545 524	3 560 431	7 105 955
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-2 213 127		-2 213 127	-3 466 791	-5 679 918
Résultat de l'exercice				4 757 421		4 757 421	895 705	5 653 125
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(A)				-126 541	-126 541	911 780	785 239
Écarts de conversion	(B)				-219 748	-219 748	-148 645	-368 393
Gains ou pertes latents ou différés	(A)+(B)				-346 288	-346 288	763 135	416 846
Autres variations			-432 988	-1 542 433		-1 975 421	661 339	-1 314 082
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2016	2 035 272	8 116 493	-2 483 314	32 886 886	158 312	40 713 649	6 697 435	47 411 083
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2016 corrigés	2 035 272	8 116 493	-2 483 314	32 886 886	158 312	40 713 649	6 697 435	47 411 083
Opérations sur capital				111 865		111 865	168 443	280 307
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-2 515 405		-2 515 405	-547 498	-3 062 902
Résultat de l'exercice				2 629 904		2 629 904	633 899	3 263 803
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(C)				-95 587	-95 587	24 155	-71 432
Écarts de conversion	(D)				-24 268	-24 268	-25 312	-49 580
Gains ou pertes latents ou différés	(C)+(D)				-119 855	-119 855	-1 157	-121 012
Autres variations			22 185	-63 355		-41 171	-157 179	-198 350
Variations de périmètre				41 156		41 156		41 156
Capitaux propres clôture au 30 juin 2017	2 035 272	8 116 493	-2 461 129	33 091 051	38 457	40 820 144	6 793 942	47 614 086

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat avant impôts	4 802 576	8 587 204	4 429 017
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	537 017	1 045 487	559 529
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-53 700	2 387	13 208
+/- Dotations nettes aux provisions	1 010 000	2 016 267	1 218 050
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-2 665	-3 538	-110
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-361 125	-541 050	-347 125
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	1 295 422	5 360	1 109 683
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 424 948	2 552 912	2 553 236
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	11 634 984	7 729 733	6 615 561
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 778 351	-6 982 931	-5 234 224
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-12 445 364	7 365 147	6 785 895
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés	-556 437	-2 750 907	-1 064 957
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	8 411 533	5 361 042	7 102 275
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	15 639 058	16 473 158	14 084 527
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-6 256 229	5 152 260	-880 259
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-290 865	-144 184	-160 447
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-62 043	-450 941	-212 699
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 609 137	4 557 134	-1 253 405
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 062 902	-5 679 918	-2 765 142
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 938 338	-261 530	-145 990
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 124 565	-5 941 448	-2 911 132
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-224 754	-235 183	-98 131
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 680 602	14 853 662	9 821 860

	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 856 375	-997 287	-997 287
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 980 487	12 415 251	12 415 251
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-124 113	-13 412 538	-13 412 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21 536 976	13 856 375	8 824 572
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 985 155	13 980 487	15 252 492
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	5 551 822	-124 113	-6 427 920
Variation de la trésorerie nette	7 680 602	14 853 662	9 821 860

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Effets publics et valeurs assimilées	40 535 978	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 691 982	
• Titres cotés		
• Titres non cotés	2 691 982	
Actions et autres titres à revenu variable	17 698 809	
• Titres cotés	17 698 809	
• Titres non cotés		
Instruments dérivés	752 886	
Créances rattachées	123 129	
Juste valeur au bilan	61 802 784	

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente

au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	10 433 631	9 883 761
• Obligations et autres titres à revenu fixe	14 655 958	14 109 426
• Titres cotés	9 680 812	9 282 366
• Titres non cotés	4 975 146	4 827 060
• Actions et autres titres à revenu variable	6 615 884	5 371 761
• Titres cotés	4 282 239	3 461 578
• Titres non cotés	2 333 645	1 910 183
• Titres de participations non consolidés	8 608 078	8 402 556
Total des titres disponibles à la vente	40 313 551	37 767 504

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élèvent à 19 556 millions de dirhams à fin juin 2017 contre 19 520 millions de dirhams à fin décembre 2016.

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 30 juin 2017
2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Comptes et prêts	27 963 702	19 771 940
Valeurs reçues en pension	6 698	2 601 966
Prêts subordonnés	3 209	6 128
Autres prêts et créances	89 575	156 761
Total en principal	28 063 184	22 536 795
Créances rattachées	92 356	111 954
Provisions	23 580	22 883
Valeurs nettes	28 131 961	22 625 866
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires	6 166 676	4 336 842
Comptes et avances à terme	26 189 293	30 257 528
Créances rattachées	564 959	238 458

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit

par zone géographique au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Maroc	7 149 492	12 678 146
Afrique du Nord	3 240 951	1 433 264
Afrique Zone UEMOA	1 203 979	1 986 939
Afrique Zone CEMAC	1 223 049	1 278 618
Europe	5 415 839	2 270 922
Autres	9 829 875	2 888 906
Total en principal	28 063 184	22 536 795
Créances rattachées	92 356	111 954
Provisions	23 580	22 883
Valeurs nettes au bilan	28 131 961	22 625 866

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	36 571 816	38 769 623
Autres concours à la clientèle	211 680 046	200 851 839
Valeurs reçues en pension	22 332	215 441
Comptes ordinaires débiteurs	28 395 403	26 930 436
Total en principal	276 669 597	266 767 340
Créances rattachées	1 904 159	1 761 434
Provisions	15 024 354	14 142 848
Valeurs nettes	263 549 402	254 385 926
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	3 416 975	3 280 267
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	15 332 013	14 381 463
Total en principal	18 748 988	17 661 729
Créances rattachées	2 326	6 063
Provisions	449 199	426 539
Valeurs nettes	18 302 115	17 241 253
Total	281 851 516	271 627 179

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

Pays	30/06/2017				31/12/2016			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	208 075 987	14 957 584	8 929 182	1 767 675	203 212 978	14 876 802	8 623 017	1 618 762
Afrique du Nord	27 575 233	1 861 237	1 017 383	178 701	21 994 679	1 405 781	880 108	104 846
Afrique Zone CEMAC	13 408 025	853 435	672 705	197 307	12 584 876	748 883	598 480	166 264
Afrique Zone UEMOA	24 798 279	3 422 811	2 374 977	324 401	25 425 513	3 082 621	2 242 304	325 556
Europe	192 793	9 839	9 829	-	720 966	10 930	10 024	-
Autres	260 661	2 698	1 393	-	365 002	39	25	-
Total en principal	274 310 980	21 107 605	13 005 469	2 468 084	264 304 014	20 125 055	12 353 958	2 215 429
Créances rattachées	1 906 484				1 767 497			
Valeur nette au bilan	276 217 465	21 107 605	13 005 469	2 468 084	266 071 511	20 125 055	12 353 958	2 215 429

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeurs brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions	3 150 261	1 128 002	2 022 260	3 152 051	1 250 430	1 901 621
Equip. Mobilier, installations	3 357 005	2 757 814	599 191	3 264 512	2 556 035	708 477
Biens mobiliers donnés en location	576 389	249 516	326 873	577 741	236 197	341 544
Autres immobilisations	6 039 622	3 409 389	2 630 233	5 583 602	3 106 732	2 476 870
Total Immobilisations corporelles	13 123 277	7 544 721	5 578 556	12 577 907	7 149 395	5 428 512
Logiciels informatiques acquis	3 080 730	2 209 596	871 134	2 937 827	1 922 763	1 015 064
Autres immobilisations incorporelles	1 265 144	540 624	724 520	1 195 376	526 784	668 592
Total Immobilisations incorporelles	4 345 874	2 750 220	1 595 655	4 133 203	2 449 547	1 683 656

2.6 Écarts d'acquisition au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	Variation périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeurs brutes	6 655 000	3 111 786	66 019		9 832 805
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	6 655 000	3 111 786	66 019		9 832 805

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs données en pension	347 415	180 037
Instruments dérivés	646 554	853 777
Juste valeur au bilan	993 970	1 033 814

2.9 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	220 972 412	206 289 781
Comptes d'épargne	63 321 595	60 035 289
Autres dettes envers la clientèle	17 377 726	16 967 469
Valeurs données en pension	4 099 133	1 963 540
Total en principal	305 770 867	285 256 078
Dettes rattachées	1 074 004	1 008 449
Valeurs au bilan	306 844 870	286 264 527

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Maroc	221 925 327	211 706 201
Afrique du Nord	33 708 434	25 275 071
Afrique Zone CEMAC	15 759 606	15 386 565
Afrique Zone UEMOA	29 707 574	28 080 786
Europe	3 857 626	4 598 965
Autres	812 299	208 490
Total en principal	305 770 867	285 256 078
Dettes rattachées	1 074 004	1 008 449
Valeurs au bilan	306 844 870	286 264 527

2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2016	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2017
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	132 624		13 066		36 627	1 879	110 942
Provisions pour engagements sociaux	500 446		53 545	30 831		-4 226	518 933
Autres provisions pour risques et charges	1 138 017	46 758	87 577	6 397	32 343	-1 624	1 231 988
Provisions pour risques et charges	1 771 087	46 758	154 187	37 228	68 970	-3 971	1 861 863

3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	7 675 026	1 659 130	6 015 895	7 527 686	1 854 980	5 672 706
Comptes et prêts / emprunts	7 183 360	1 603 345	5 580 015	7 020 869	1 803 080	5 217 789
Opérations de pensions	974	55 785	-54 811	891	51 900	-51 009
Opérations de location-financement	490 692		490 692	505 926		505 926
Opérations interbancaires	301 626	578 540	-276 914	235 836	428 424	-192 588
Comptes et prêts / emprunts	300 036	524 446	-224 410	235 456	329 304	-93 848
Opérations de pensions	1 589	54 094	-52 505	381	99 121	-98 740
Emprunts émis par le Groupe		492 750	-492 750		517 186	-517 186
Opérations sur titres	936 300		936 300	801 511		801 511
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	8 912 951	2 730 420	6 182 531	8 565 032	2 800 590	5 764 442

3.2 Commissions nettes au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	1 090 773	41 627	1 049 146
avec les Établissements de crédit	70 378	32 553	37 825
avec la clientèle	719 251		719 251
sur titres	58 533	4 307	54 225
de change	31 823	2 817	29 006
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	210 789	1 950	208 839
Prestations de services bancaires et financiers	1 471 925	275 578	1 196 346
Produits nets de gestion d'OPCVM	189 921	10 443	179 479
Produits nets sur moyen de paiement	820 219	219 174	601 045
Assurance	16 288		16 288
Autres	445 496	45 962	399 535
Produits nets de commissions	2 562 698	317 206	2 245 492

3.3 Coût du risque au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	30/06/2016
Dotations aux provisions	-1 181 230	-1 445 693
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 080 587	-1 284 141
Provisions engagements par signature	-13 066	-3 156
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-87 577	-158 396
Reprises de provisions	461 043	648 501
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	385 676	587 419
Reprises de provisions engagements par signature	36 627	19 863
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	38 740	41 219
Variation des provisions	-192 616	-306 838
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-28 574	-32 340
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-188 724	-294 580
Récupérations sur prêts et créances amorties	31 079	30 103
Autres pertes	-6 397	-10 022
Coût du risque	-912 803	-1 104 030

4. Information par pôles d'activités

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;
- **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash ;

- **Banque de Détail à l'International** comprenant les banques de l'Afrique du nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et de la zone UEMOA ;
- **Assurance et Immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance.

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2017	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	288 958 807	32 031 450	35 543 345	110 586 500	467 120 102
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53 012 179	41 398	7 605 846	1 143 362	61 802 784
Actifs disponibles à la vente	2 904 818	235 380	19 556 262	17 617 091	40 313 551
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	21 900 295	61 213	80 551	6 089 902	28 131 961
Prêts et créances sur la clientèle	183 296 110	28 812 666	3 238 151	66 504 589	281 851 516
Immobilisations corporelles	2 761 119	511 314	253 830	2 052 293	5 578 556
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	30 758 727	1 110 258	903	7 841 374	39 711 263
Dettes envers la clientèle	222 586 574	4 170 572	2 039	80 085 685	306 844 870
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	27 409 907	-	27 409 907
Dettes subordonnées	13 115 958	205 576	-	751 297	14 072 831
Capitaux propres	36 058 810	2 541 348	4 600 527	4 413 401	47 614 086

COMPTE DE RÉSULTAT JUIN 2017	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	3 451 335	530 511	229 758	2 046 990	-76 063	6 182 531
Marge sur commissions	1 084 577	466 258	-12 626	963 791	-256 507	2 245 492
Produit net bancaire	5 383 140	1 178 059	912 630	3 253 882	-225 695	10 502 015
Charges de fonctionnement	2 320 511	446 172	274 960	1 536 056	-225 695	4 352 004
Résultat d'exploitation	2 338 458	578 540	482 474	1 393 617	-	4 793 089
Résultat net	1 493 953	367 587	392 588	1 009 674	-	3 263 803
Résultat net part du Groupe	1 482 932	288 588	155 639	702 745	-	2 629 904

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	23 467 071	24 300 960
Aux Établissements de crédit	858 874	741 820
À la clientèle	22 608 198	23 559 140
Engagements de financement reçus	831 444	2 333 990
Des Établissements de crédit	831 444	2 333 990
De l'État et d'autres organismes de garantie		

5.2 Engagements de garantie au 30 juin 2017

(en milliers de dirhams)

	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de garantie donnés	58 859 629	59 314 248
D'ordre des Établissements de crédit	12 200 645	10 288 608
D'ordre de la clientèle	46 658 984	49 025 640
Engagements de garantie reçus	36 373 904	39 195 718
Des Établissements de crédit	30 532 566	32 988 956
De l'État et d'autres organismes de garantie	5 841 338	6 206 762

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours du premier semestre 2017

L'encours des certificats de dépôt à fin juin 2017 s'élève à 9,4 milliards de dirhams.

Au cours du premier semestre 2017, ont été émis pour 1,4 milliard de dirhams de certificats de dépôt dont la maturité est comprise entre 13 semaines et 26 semaines et les taux entre 2,25% et 2,45%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin juin 2017 s'élève à 3,1 milliards de dirhams.

Au cours du premier semestre 2017, ont été émis pour 200 millions de dirhams de bons des sociétés de financement dont la maturité est de 2 ans et le taux de 2,85%.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours du premier semestre 2017

Au cours du premier semestre 2017, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés le premier est de 1,5 milliard de dirhams et le second est de l'ordre de 60 millions de TND.

Le premier emprunt, émis par Attijariwafa bank le 23 juin 2017 d'un montant de 1,5 milliard de dirhams.

Il est scindé en 15 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams dont la maturité est de 7 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 3,03% augmenté d'une prime de risque de 60 points de base soit 3,63%. Pour les tranches B et D, le taux est révisable annuellement et se fixe à 2,26% augmenté d'une prime de risque de 55 points de base soit 2,81%.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant retenu	300 000	-	303 500	896 500

Le second emprunt émis par Attijari bank Tunisie le 31 mai 2017 est de l'ordre de 60 millions de TND. Il est scindé en 600 000 obligations de valeur nominale de 100 TND chacune est réparti en deux catégories :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,4% et/ou au taux variable TMM +1,9%.
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce au taux fixe de 7,5% et/ou au taux variable TMM 2,10%.

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

À fin juin 2017, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 035 272 260 de dirhams et il est constitué de 203 527 226 actions de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin juin 2017, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
CBAO	Banque					Sénégal	IG	83,07%	83,01%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	55,00%	55,00%
ATTIJARIWABA BANK EGYPT	Banque				(1)	Egypte	IG	100,00%	100,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	98,10%	98,10%
WAFABAIL	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,65%	39,65%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding	(2)			(4)	Maroc	IG	66,67%	66,67%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	69,06%	40,73%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,65%	39,65%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

- (A) Mouvements intervenus au second semestre 2015
 (B) Mouvements intervenus au premier semestre 2016
 (C) Mouvements intervenus au second semestre 2016
 (D) Mouvements intervenus au premier semestre 2017

- 1 - Acquisition.
 2 - Création, franchissement de seuil
 3 - Entrée de périmètre IFRS.
 4 - Cession.
 5 - Déconsolidation.
 6 - Fusion entre entités consolidées.
 7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
 8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
 9 - Reconsolidation.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams)

	30 juin 2017	31 décembre 2016	30 juin 2016
Résultat par action	12,92	23,37	12,26
Résultat dilué par action	12,92	23,37	12,26

6.4 Regroupement d'entreprises

Au cours du premier semestre 2017, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Barclays Bank Egypt, après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

Cette transaction permet au Groupe de s'implanter dans une économie de taille importante aux perspectives de croissance significatives et d'étendre son réseau au sein d'une économie africaine riche d'une population de 92 millions d'habitants.

Elle ouvre aussi la voie au développement du Groupe au Moyen Orient et en Afrique de l'Est.

6.5 Contrôle fiscal

Attijariwafa bank fait l'objet, depuis Juin 2017, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. La vérification sur place est en cours et la banque n'a reçu aucune notification au 13 septembre 2017. Sur la base de l'estimation de la banque, le niveau des provisions, constituées dans les comptes au 30 juin 2017, est jugé suffisant.

Deloitte

Deloitte Audit
 288, Bd Zerktouni
 Casablanca - Maroc

EY
 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
 20 050 Casablanca - Maroc

GRUPE ATTIJARIWABA BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2017

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'ATTIJARIWABA BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWABA BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 47.614.086, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.263.803.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWABA BANK arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle fiscal dont fait l'objet ATTIJARIWABA BANK S.A.

Casablanca, le 14 septembre 2017

DELOITTE AUDIT


 Fawzi BRITEL
 Associé

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


 Bachir TAZI
 Associé